Ce texte constitue seulement un outil de documentation et n'a aucun effet juridique. Les institutions de l'Union déclinent toute responsabilité quant à son contenu. Les versions faisant foi des actes concernés, y compris leurs préambules, sont celles qui ont été publiées au Journal officiel de l'Union européenne et sont disponibles sur EUR-Lex. Ces textes officiels peuvent être consultés directement en cliquant sur les liens qui figurent dans ce document

►B

RÈGLEMENT (CE) Nº 1293/2008 DE LA COMMISSION

du 18 décembre 2008

concernant l'autorisation d'un nouvel usage de *Saccharomyces cerevisiae* CNCM I-1077 (Levucell SC20 et Levucell SC10 ME) comme additif pour l'alimentation animale

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(JO L 340 du 19.12.2008, p. 38)

abrogé par:

	Journal officiel		
	nº	page	date
Règlement d'Exécution (UE) 2020/149 de la Commission du 4 février 2020	L 33	5	5.2.2020

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://data.europa.eu/eli/reg/2008/1293/2017-01-05/fra